



Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté N° 2018-11/MNC portant modification de la composition du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion

LA MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 752-9 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
Vu l'arrêté ministériel n° 2018-05/MNC modifié, en date du 2 février 2018 portant nomination des
membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion ;
Vu la désignation formulée par l'UNAF, organisation habilitée ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'arrêté ministériel du 2 février 2018 susvisé portant nomination des
membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion
est modifié comme suit :

En tant que représentants des associations familiales

*Sur désignation de l'UNAF / UDAF
Union Nationale des Associations Familiales
Union Départementale des Associations Familiales*

Suppléants
M. Brice LEICHNIG
Siège vacant
Siège vacant

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le chef d'antenne de Saint-Denis de La Réunion de la Mission Nationale de
Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint Denis, le 24 avril 2018

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation,

Le chef d'antenne de Saint-Denis de la Réunion
de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale,

Manuel BERTHOU